

# EFFICACITÉ DU RÔLE DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX DANS LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME – RÉALITÉS ET PERSPECTIVES

VENDREDI 11 MAI ET SAMEDI 12 MAI 2018



#UIAHumanRights

Séminaire organisé par l'UIA en partenariat avec le Barreau de Beyrouth,  
à la Maison de l'Avocat

L'UIA remercie les partenaires suivants :



## Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 90 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

### Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

## Introduction

Ce séminaire entend analyser l'impact de l'action et de la jurisprudence des cours et tribunaux dont le mandat premier ne réside pas dans la protection des droits de l'homme sur le développement et le respect de ces droits. L'influence réciproque entre ces juridictions et les juridictions spécialisées dans la protection des droits fondamentaux sera également abordée via une analyse de leurs jurisprudences respectives.

L'objectif du séminaire est de fournir au praticien une vue transversale de la jurisprudence pertinente en matière de droits de l'homme, et d'une application de ces droits qui ne se limite pas aux juridictions spécialisées.



Jeudi | 10 | Mai | 2018

**18:00** COCKTAIL DE BIENVENUE

Offert par Monsieur Bruno Foucher,  
Ambassadeur de France au Liban,  
Résidence des Pins, Beyrouth



Vendredi 11 Mai 2018

#### 08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

La Maison de l'Avocat  
Près du Palais de Justice, Beyrouth

#### 09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- André CHIDIAC, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Beyrouth, Liban
- Bruno FOUCHER, Ambassadeur de France au Liban, Beyrouth, Liban
- Antoine AKL, Président d'honneur de l'UIA, Beyrouth, Liban
- Abdallah EL CHAMI, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Tripoli, Liban
- Achim VOGT, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Représentant résident, Beyrouth, Liban
- Joe E. KARAM, Président du Comité national Libanais de l'UIA, Beyrouth, Liban
- Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Présidente de la Commission des droits de l'homme de l'UIA, Beyrouth, Liban

#### 09:30 – 11:00 La Cour Internationale de Justice et la protection des droits de l'homme : la contribution de la CIJ à la reconnaissance et au développement du droit international des droits de l'homme :

- La jurisprudence de la CIJ ayant une incidence sur le respect des droits de l'homme par les États
- Quel rôle pour la CIJ au regard de la spécificité de son mandat – Analyse perspective

**Modérateur :** • Ibrahim NAJJAR, Professeur Émérite à la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, Ancien Ministre de la Justice, Avocat à la Cour (Barreau de Beyrouth), Beyrouth, Liban

#### Orateurs :

- Nidal JURDI, Professeur à l'Université Mc Gill, Montréal, Canada, Avocat au Barreau de Tripoli, Liban
- Lara Karam BOUSTANY, Avocate au Barreau de Beyrouth et Professeur à la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban
- Eric DAVID, Professeur émérite de droit international, Président du Centre de droit international, Université libre de Bruxelles (ULB), Bruxelles, Belgique

- Questions

#### 11:00 – 11:30 PAUSE CAFÉ

#### 11:30 – 13:00 Le respect des droits de l'homme dans les procédures devant les juridictions pénales internationales et juridictions hybrides et leur impact sur d'autres procédures

- La faille de la liberté provisoire devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda
- Le cas du Tribunal spécial pour le Liban

**Modérateur :** • Raymond CHEDID, Ancien Bâtonnier de Beyrouth, Chedid Law Offices, Beyrouth, Liban

#### Orateurs :

- Sètonji Roland ADJOVI, Professeur assistant, Glenside, PA, États-Unis
- François ROUX, Ancien Chef du Bureau de la défense au Tribunal Spécial pour le Liban, La Haye, Pays-Bas

- Questions

#### 13:00 – 14:00 DÉJEUNER

#### 14:00 – 15:30 Le respect des droits de l'homme dans les procédures devant les juridictions pénales internationales et juridictions hybrides et leur impact sur d'autres procédures (suite)

- La Cour pénale internationale (CPI) à l'épreuve des droits de l'homme
- Les droits des victimes devant les juridictions pénales internationales et l'influence de la jurisprudence des juridictions pénales internationales dans la reconnaissance des droits des victimes

**Modérateur :** • Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Présidente de la Commission des droits de l'homme de l'UIA, Beyrouth, Liban

#### Orateurs :

- Julie GOFFIN, Présidente de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA, Bruxelles, Belgique
- Kristina CAREY, Chef de la section des victimes au Tribunal Spécial pour le Liban, La Haye, Pays-Bas

- Questions

#### 15:30 – 16:00 PAUSE CAFÉ

#### 16:00 – 17:00 L'arbitrage international et la protection des droits de l'homme

- L'évolution de l'approche des instances d'arbitrage transnational concernant le respect des droits de l'homme : le cas du Centre International de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)
- Le rôle de l'arbitrage international dans le contrôle de la responsabilité des entreprises en matière de protection des droits de l'homme

**Modérateur :** • Jad MAALOUF, Président de la Première Chambre au Tribunal de Première Instance du Mont Liban pour les affaires civiles, commerciales et d'arbitrage, Liban

#### Orateurs :

- Nathalie NAJJAR, Docteur en droit, Avocat à la Cour, Chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université Saint Joseph et à l'Université Paris II, Panthéon-Assas, Présidente de la Commission d'arbitrage, CCI-Liban, Beyrouth, Liban
- Ghaleb MAHMASSANI, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Beyrouth, ancien membre de la Cour d'arbitrage de la CCI, Beyrouth, Liban

#### 20:00 DÎNER OPTIONNEL

Restaurant LORIS  
Rue Pasteur, Gemmayzeh, Beyrouth

**09:00 – 09:30** INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

La Maison de l'Avocat  
Près du Palais de Justice, Beyrouth

**09:30 – 10:30** La Cour de justice de l'Union Européenne et la Cour européenne des droits de l'homme

- Impacts réciproques de leur jurisprudence

**Modérateur :** • Carlos FATÁS MOSQUERA, Directeur Droits de l'Homme et Défense de la Défense de l'UIA, Alion Abogados SLP, Barcelone, Espagne

**Orateurs :**

• Pascal DOURNEAU-JOSETTE, Chef de division à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), Ancien avocat au Barreau de Paris, Strasbourg, France

• Fabienne GAZIN, Maître de Conférence HDR à l'Université de Strasbourg, France

- Questions

**10:30 – 11:00** PAUSE CAFÉ

**11:00 – 12:30** Vers une harmonisation des jurisprudences des différents mécanismes judiciaires internationaux en matière de droits de l'homme ?

- L'absence de recours internationaux pour les allégations de violation des normes des droits de l'homme par les juridictions pénales internationales

**Modérateur :** • Alia BERTI-ZEIN, Cabinet Zein, Beyrouth, Liban

**Orateurs :**

• Sètondji Roland ADJOVI, Professeur assistant, Glenside, PA, États-Unis

• Nidal JURDI, Professeur à l'Université Mc Gill, Montréal, Canada, Avocat au Barreau de Tripoli, Liban

- Questions

**12:30 – 13:00** CONCLUSIONS

• Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Présidente de la Commission des droits de l'homme de l'UIA, Beyrouth, Liban



Les informations concernant tous nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet

**[www.uianet.org](http://www.uianet.org)**

# Comité organisateur

## Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI

Présidente de la commission Droits de l'homme de l'UIA  
Elisabeth Zakharia Sioufi  
Jdeidet El Metn, Liban  
T +961 (3) 56 63 57  
elisabethsioufi@gmail.com

## Joe E. KARAM

Président du Comité national Libanais de l'UIA  
KARAM Law Firm  
Beyrouth, Liban  
T +961 (3) 30 34 01 / +961 (9) 85 40 30  
karam\_j@hotmail.com

## Elias ISKANDAR

Représentant du Barreau de Beyrouth  
Beyrouth, Liban  
T +961 3 203 503  
iskandar\_elias@yahoo.com

## Carlos FATÁS MOSQUERA

Directeur Droits de l'Homme et Défense de la Défense de l'UIA  
Alion Abogados SLP  
Barcelone, Espagne  
T +34 93 532 54 00  
carlos.fatas@alion-abogados.com

## Julie GOFFIN

Présidente de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA  
Bruxelles, Belgique  
T +32 2 538 90 10  
j.goffin@avocat.be

## Amal F. HADDAD

Ancienne Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Beyrouth  
Amal Haddad Law Firm  
Beyrouth, Liban  
T +961 (76) 72 27 32  
amallaw@live.com

## Alia BERTI ZEIN

Ancienne Présidente de la Commission des droits de la femme de l'UIA,  
Ancien membre du conseil de l'Ordre des Avocats de Beyrouth  
Cabinet Zein  
Beyrouth, Liban  
T +961 (1) 33 60 60  
alia.bertizein@zeinlawfirm.com

## Informations générales

### LIEU DU SÉMINAIRE

#### LA MAISON DE L'AVOCAT

Près du Palais de Justice, Beyrouth

### FRAIS D'INSCRIPTIONS

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 11.04.2018	> 12.04.2018	≤ 11.04.2018	> 12.04.018
INSCRIPTION STANDARD	345 €	395 €	395 €	445 €
JEUNE AVOCAT (<35)*	295 €	345 €	345 €	395 €
PARTICIPANTS LIBANAIS	60 € / 75 USD			

\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

La participation au séminaire inclut le cocktail de bienvenue offert par l'Ambassade de France, les pauses café et le déjeuner du vendredi 11 mai 2018 offerts par la Friedrich-Ebert-Stiftung Lebanon ainsi que la documentation du séminaire et le certificat de participation. Le dîner du vendredi 11 mai 2018 est optionnel et à la charge des participants. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

### FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

### LANGUES

Le séminaire se déroulera en **anglais**, en **arabe** et en **français** avec une traduction simultanée.

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

### Hôtels

### Tarifs

#### THE SMALLVILLE HOTEL

à 300 mètres du lieu du séminaire  
Damascus Road, Museum District, Badaro  
116527 Beyrouth, Liban  
T +961 1 619 999 / F + 961 1 397 697  
E info@thesmallville.com  
www.thesmallville.com

Premium King Room  
Occupation simple **\$100 + 11% VAT**  
Occupation double **\$120 + 11% VAT**

#### Petit-déjeuner inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

#### SOFITEL BEIRUT LE GABRIEL

à 1,3 km du lieu du séminaire (20 min à pied)  
Damascus Road, Museum District, Badaro  
116527 Beyrouth, Liban  
T +961 1 619 999 / F + 961 1 397 697  
E info@thesmallville.com  
www.thesmallville.com

Chambre supérieure simple **\$150 + 11% VAT**  
Chambre luxe simple ou double **\$170 + 11% VAT**

#### Petit-déjeuner NON-inclus @ \$25 + 11% VAT/pers./jour

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 11 avril 2018**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

## VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 11 avril 2018**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis. Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 11 avril 2018**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

## FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados



## EFFICACITÉ DU RÔLE DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX DANS LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME – RÉALITÉS ET PERSPECTIVES

Vendredi 11 mai et samedi 12 mai, 2018

BEYROUTH, LIBAN

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

ou compléter et renvoyer ce formulaire par email, fax, ou poste à :

**UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS**

20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email: [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)



Inscrivez vous en ligne

**MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I \_ \_ \_ \_ \_**

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom : .....

Prénom : .....

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Email : .....

Date de naissance : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) : .....

Horaires arrivée / départ et numéros de vols : .....

Hôtel : .....

#### A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 11.04.2018	> 12.04.2018	≤ 11.04.2018	> 12.04.018
INSCRIPTION STANDARD	345 €	395 €	395 €	445 €
JEUNE AVOCAT (<35)*	295 €	345 €	345 €	395 €
PARTICIPANTS LIBANAIS	60 € / 75 USD			

\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

## B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

---

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue, offert par l'Ambassade de France – jeudi 10 mai 2018
- Déjeuner, offert par la Friedrich-Ebert-Stiftung Lebanon – vendredi 11 mai 2018

## C. DÎNER OPTIONNEL

---

(non inclus dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel – vendredi 11 mai 2018

• Veuillez me réserver ..... place(s) pour le dîner

45 EUR/55 USD x ..... / pers

TOTAL (C) ..... €/USD

## D. TOTAL

---

TOTAL (A) – Frais d'inscription ..... €/USD

TOTAL (C) – Dîner optionnel ..... €/USD

TOTAL (A+C) ..... €/USD

## E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

---

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

## F. MÉTHODES DE PAIEMENT

---

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 20 rue Drouot - 75009 Paris - France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Beyrouth 2018", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise**  
**91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**  
**BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP**  
**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

- Par carte bancaire :  Visa  Mastercard

N° de carte : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_ / \_\_ Cryptogramme : \_\_\_\_

Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR) / \$ (USD) .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....